

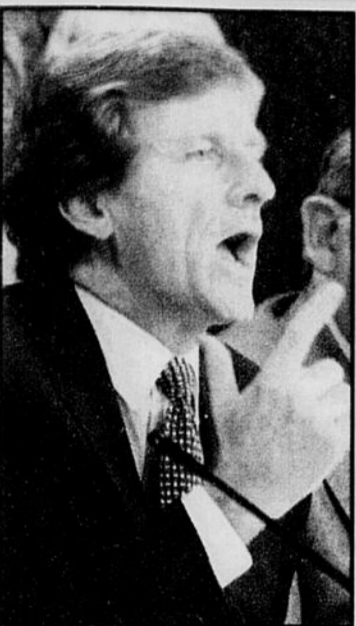
JE PRÉFÈRE  **2 POUR 1**

BURGER KING WHOPPER

sur présentation du coupon
NUL AVEC TOUTE AUTRE OFFRE

VALIDE JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1994

CONTRÔLE B4



Rock imposera l'enregistrement de toutes les armes à feu

VIDÉOPOKERS A3

Opération-surprise: la police saisit 81 appareils au centre-ville

Chez nous

**East Angus
Cascades écope d'une amende de 14 000 \$ pour rejet de polluant**

**Lefebvre
Le Syndicat de l'enseignement dénonce la «politicaillerie»**

CAHIER B

LES SPORTS C1

La Petite Ligue et Baseball-Sherbrooke: un cas de divorce



Sylvie Fréchette ira terminer son rêve olympique à Atlanta

MÉTÉO A2

(335e jour de l'année)
Ensoleillé, maximum: -2
Lever du soleil: 7h06
Coucher du soleil: 16h06
Demain: variable, max. 3

Malavoy s'en tire

□ Un mois plus tôt, son aveu aurait pu appeler des sanctions

Michel MORIN Sherbrooke

La députée de Sherbrooke pourra continuer de représenter ses électeurs à l'Assemblée nationale, le président des élections du Québec ayant statué qu'il ne pouvait interdire de recours contre Marie Malavoy.

Dans sa décision, publiée par voie de communiqué hier, Pierre-F. Côté soutient qu'il ne peut invoquer l'amendement apporté à l'article 569 de la Loi électorale parce qu'il n'a pas d'effet rétroactif sur la Loi sur la consultation populaire, telle qu'elle existait en 1992.

Le directeur général des élections du Québec reconnaît que d'en arriver à cette conclusion (de ne pouvoir interdire de poursuite parce qu'il y a prescription), n'était pas évident à la face même du dossier dans le cas du vote de Marie Mala-

voy lors du référendum de Charlottetown, le 26 octobre 1992.

Selon Pierre-F. Côté, il est clair que le cas de Marie Malavoy doit être réglé à la lumière de la loi qui prévalait au moment de la commission de l'infraction. Or, en octobre 1992, c'est l'ancien libellé de l'article 569 qui était en vigueur.

Cet article prévoyait alors que: «seul le directeur général des élections ou la personne qu'il autorise généralement ou spécialement à cette fin peut interdire une poursuite pour une infraction prévue au présent titre, sauf dans le cas d'une poursuite contre le directeur général des élections, laquelle est intentée par le Procureur général. Toute poursuite doit être intentée dans les deux ans de la date de l'infraction...»

Comme Marie Malavoy avait utilisé son droit de vote le 26 octobre 1992, sans avoir eu sa citoyenneté canadienne pour autant, le délai légal pour interdire une poursuite

prenait fin le 26 octobre 1994.

La députée de Sherbrooke s'en tire donc de justesse. Elle a admis le 25 novembre avoir participé à plusieurs scrutins, tant provinciaux que fédéraux, sans en avoir le droit.

Amendement

L'affaire aurait pu être différente si le directeur général des élections avait décidé de recourir au nouveau libellé de l'article 569, adopté le premier novembre 1993.

Comme les faits ont été connus le 25 novembre dernier, Pierre-F. Côté aurait pu sévir contre Marie Malavoy en se référant à cette disposition. Ce qu'il ne fait pas, s'appuyant sur une opinion juridique voulant que cet amendement ne peut être invoqué dans le cas de la députée de Sherbrooke.

Autres textes (A4)



«Je vais tenter de jouer mon rôle le plus dignement possible»

Québec (PC)

En apprenant hier qu'elle ne fera pas l'objet de poursuite de la part du Directeur général des élections, la députée de Sherbrooke Marie Malavoy a tourné une page difficile de sa nouvelle carrière politique en mentionnant qu'elle comptait dorénavant se tourner vers l'avenir et représenter les citoyens de son comté avec dignité.

«Je suis très soulagée. J'attendais la décision avec anxiété. Je vais tenter de jouer mon rôle de député le plus dignement possible», a déclaré Mme Malavoy à sa sortie de l'Assemblée nationale hier.

La députée de Sherbrooke a raconté avoir offert au premier ministre Jacques Parizeau de démissionner non seulement comme ministre, mais comme député, pour ne pas mettre le gouvernement dans l'embarras.

«C'est lui qui m'a demandé de me calmer. Il a dit qu'on allait étudier la chose plus à fond. La conclusion arrive aujourd'hui», a-t-elle dit.

La députée a expliqué qu'elle n'avait pas informé le premier ministre de la situation parce qu'un journaliste la «talonnait», mais parce qu'elle a eu vent d'une rumeur qui circulait à ce sujet au sein du ministère qu'elle dirigeait.

Elle dit se sentir encouragé par les appuis «très nombreux» qu'elle a reçus dans sa circonscription. Seuls quelques éditorialistes l'ont critiquée, a-t-elle fait valoir.

Charest sympathise

Par ailleurs, Mme Malavoy s'était attirée la sympathie de son homologue fédéral Jean Charest, député de Sherbrooke à la Chambre des Communes.

De passage à Québec où il prenait la parole devant la Chambre de Commerce, M. Charest a souligné que Mme Malavoy n'avait pas à démissionner dans les circonstances.

«Je sympathise avec elle parce qu'il m'est arrivé moi aussi de faire une erreur pour laquelle j'ai payé le gros prix», a déclaré M. Charest.

Ce dernier avait été éliminé de ses fonctions de ministre des Sports en janvier 1990 pour avoir téléphoné au juge Yvan Maceola de la Cour supérieure du Québec avant que ce dernier ne rende jugement dans une cause opposant un athlète à l'Association canadienne d'athlétisme.

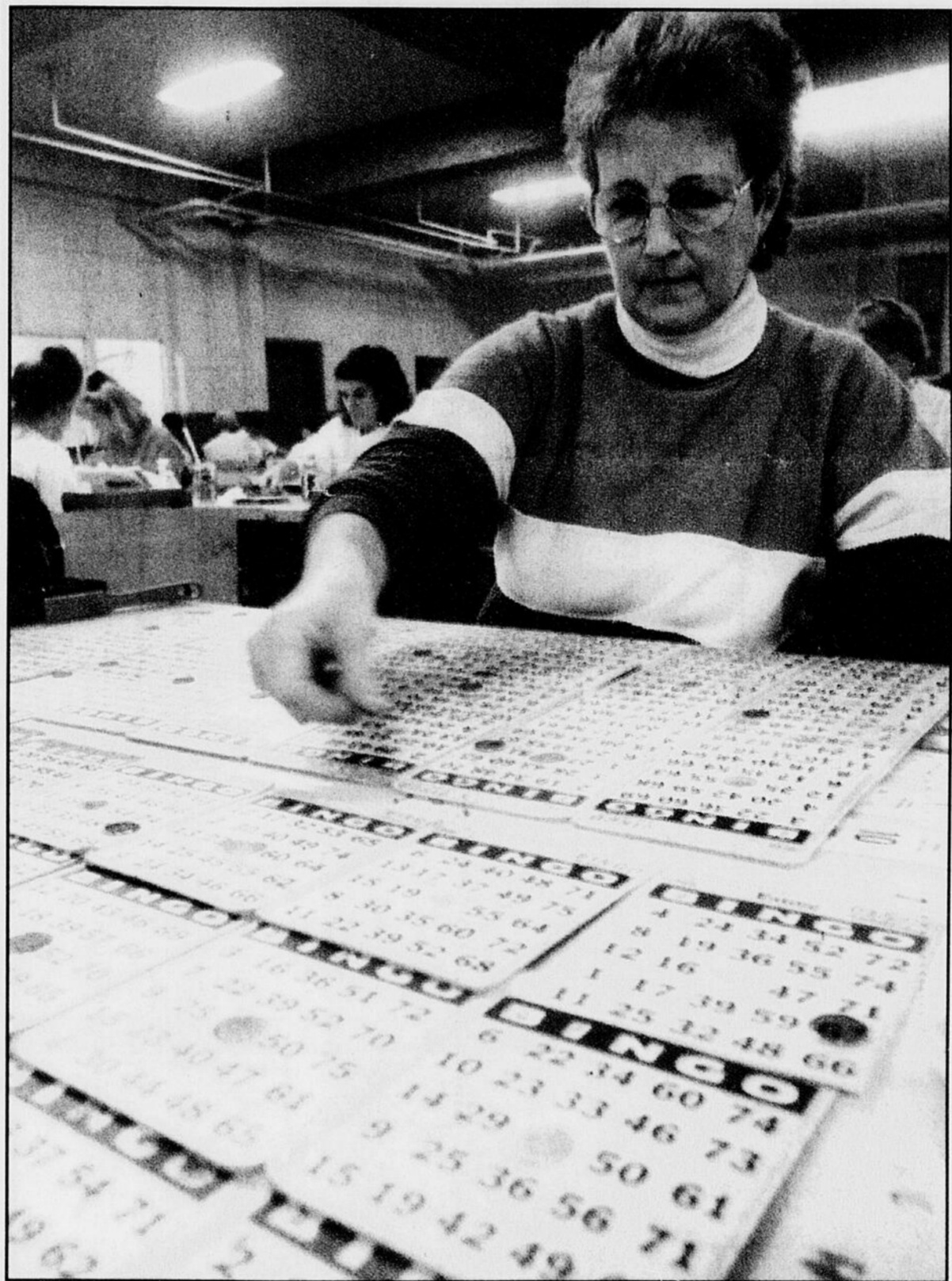
On avait jugé que M. Charest avait violé une directive interdisant aux membres du conseil des ministres d'intervenir dans le processus judiciaire.

M. Charest paraissait peiné pour sa consœur hier. «Mme Malavoy a déjà payé cher. C'est une personne sincère et je lui souhaite bon courage. Cela rappelle à quel point la vie politique peut être dure», a-t-il conclu.



Un Non ne signifiera pas le statu quo, dit Johnson (B4)

LA CAPITALE DU BINGO?



Téléphoto, Claude Crosetière

Si tous les projets dans l'air aboutissent, les amateurs de bingo de Sherbrooke et la région seront très bien servis.

Les salles se multiplient...

Gilles FISETTE et Kathy NOËL Sherbrooke

Même s'ils trouveraient dommage que les bingos organisés à l'ancien hôtel Le Baron fassent disparaître peu à peu les bingos paroissiaux, les fanatiques, les vrais, iront tout de même y jouer quelques jetons... Mais il y a plus, encore.

C'est que, depuis hier, Sherbrooke et en voie de devenir la capitale du bingo. Car outre les bingos paroissiaux et le projet d'un groupe d'hommes d'affaires montréalais d'aménager une salle à l'hôtel Le Baron, un autre projet vient de sor-

tir de l'ombre.

Cette fois-ci, il s'agit d'un projet que caresse un jeune homme d'affaires de Rouyn-Noranda, Stéphane Galerneau, qui souhaite importer à Sherbrooke une formule qui semble réussir en Abitibi. Son projet repose sur les mêmes principes que celui des gens du Le Baron, soit la location des installations de bingo à des organismes sans but lucratif. Il parle d'une création de 15 à 20 emplois.

Mais les joueurs, eux, suivront-ils?

«C'est sûr qu'on va aller voir de quoi ça fait, fait part Mme Irène Cloutier-Poulin, qui fréquente les bingos paroissiaux trois fois par semaine. Mais de là à savoir si on va

continuer, ça va dépendre du prix des cartes et des prix que l'on peut gagner», ajoute sa voisine de table, Jeannette Chamberland.

«Je n'irai pas pour autant sept jours par semaine, parce que ça coûte cher, poursuit la dame. Mais je suis sûre que les premiers jours, ça va se remplir de gens».


Si les nombreux projets de bingos envisagés voient le jour, il sera donc intéressant d'observer le comportement de cette clientèle à qui reviendra finalement la réponse. Pour l'instant, elle apparaît déjà dispersée et semble vouloir se diriger, tout simplement, là où il y a de la chance.

Autres textes (A3)

CONCOURS journalistes À VOIR TOUS LES MARDIS DANS LA TRIBUNE

La Tribune d'un jour







POUR passionnés SEULEMENT

EMPLOIS DU JOUR

Graphiste-illustrateur
Code prof: 5241 # 2912885
Lieu: Sherbrooke
Salaire: 20,000 \$/année + selon expérience et compétences, permanent plein temps 40 heures/semaine de jour
Exigences: diplôme reconnu en graphisme ou équivalent, 5 ans expérience, maîtriser logiciels: Photoshop, Quark X-Press, Illustrator, capable de travailler Mac/Intosh, connaissances technique pelliculaire
Fonctions: effectuer la production graphique et le montage sur ordinateur, concevoir illustrations diversifiées etc.
Journalier/ère aide générale
Code prof: 9617 # 2924463
Lieu: Stoke
Salaire: 7 \$/heure, 40 heures/semaine, plein temps jusqu'en janvier, temps partiel après janvier
Fonctions: production emballage, vente et nettoyage.
Mouleur/euse
Code prof: 9422 # 2924275
Lieu: Sherbrooke
Salaire: 8 \$/heure + selon compétences, permanent plein temps 40 heures/semaine, de jour
Exigence obligatoire: expérience deux ans minimum dans le débouillage.
Fonctions: conception + finition de moules (peintures, sablage) pour la fabrication de baigns et douches en acrylique, appeler seulement si vous possédez les compétences.
Veuillez vous présenter à votre Centre d'emploi du Canada afin de consulter les offres dans les guichets informatisés d'emploi ou téléphoner à Info-Centre: 564-5970, 564-5983 (option 3). Une initiative de La Tribune en collaboration avec le Centre d'emploi.

Les garderies privées craignent de disparaître

Les propriétaires lancent un cri d'alarme au gouvernement de Jacques Parizeau

Claude PLANTE Sherbrooke

Les propriétaires de garderies privées craignent au plus haut point d'être tassés du paysage des services de garde au Québec. Ils tiennent pour preuve les premières décisions du gouvernement péquiste en ce qui concerne les garderies privées et publiques.

Réunis hier à Sherbrooke, une dizaine de représentants de garderies privées de l'Estrie ont lancé ce cri d'alarme. Pour eux, le bien-être de l'enfant doit primer sur les grandes orientations du gouvernement de Jacques Parizeau qui entend favoriser l'émergence des garderies sans but lucratif ou publiques.

Les garderies privées sont au nombre de 350 au Québec, dont plus d'une dizaine en Estrie, et sont régies par les normes de l'Office des services de garde à l'enfance du Québec.

Leurs inquiétudes ont pris naissance, disent-ils, en octobre dernier, lorsque le ministre responsable de l'Office des services de garde, Pauline Marois, a annoncé l'injection de 6,5 millions \$ pour le fonctionnement des garderies sans but lucratif. Selon eux, la mesure a eu comme effet de réduire à zéro l'aide accordée pour majorer les salaires des éducateurs et éducatrices oeuvrant dans le secteur privé. Celle des travailleurs du public serait passée de 1225 à 1935 annuellement.

«C'est injuste pour nos éducatrices, clame Monique Prévost, propriétaire de la Garderie Plein de Tendresse, de Sherbrooke. On a été obligés de baisser leur salaire d'un dollar de l'heure. Ils sont aussi compétentes que celles qui travaillent au public.»



Les propriétaires de garderies privées de la région, réunis hier à Sherbrooke, ont fait état de leurs craintes face aux dernières décisions du gouvernement Parizeau.

«Le gouvernement dit qu'il veut favoriser les PME, enchaine Madeleine Lapointe, de la Garderie Sherbrooke. Mais il semble que nous ne sommes pas capables d'aller chercher les mêmes avantages que les autres PME.»

Les propriétaires de garderies de l'Estrie en veulent aussi au gouver-

nement pour avoir été évincés de la Table de consultation sur le financement des services de garde constituée cet automne. Pour ne pas être en reste, ils y ont déposé un volumineux mémoire donnant leurs recommandations.

«C'est la preuve que le gouvernement veut nous tasser, lance Mme

Prévost. Il nous considère déjà comme ne faisant plus partie de dé-

cors!»
«Ce sont des points qui nous font craindre le pire, soutient Pierre Michel, de la Garderie Picoles, de Victoriaville. Les péquistes veulent nous éliminer.»

Le groupe sonne une autre cloche. Une nouvelle mesure viendrait, à leur avis, donner le coup fatal à leur existence en tant que propriétaires de garderies privées. Ils craignent de voir un jour le gouvernement supporter financièrement seulement les parents dans le besoin qui iront vers les garderies publiques.

«De façon subtile»

Pour faire entendre leur point de vue, ils se sont unis sous l'égide de la Coalition des garderies privées du Québec. Sa présidente, Ginette LaFrance, présente à Sherbrooke hier après-midi, assure que le gouvernement ferait une grave erreur.

«Le gouvernement veut nous éliminer, mais nous éliminer de façon subtile. Les parents vont se diriger inévitablement vers les garderies publiques. Nous n'arriverons plus à offrir les mêmes services. Le gouvernement élimine des subventions auxquelles les enfants et les parents ont droit.»

Le temps presse pour la Coalition, puisque Mme Marois a indiqué rendre sa décision finale à la suite des travaux de la Table de consultation après les Fêtes. «On va sensibiliser les autres ministres, mentionne la présidente. Il me semble que certains doivent penser que ça n'a pas de bon sens.»

La firme Promotion Entraide Espoir Enr. rectifie certains faits

Sherbrooke

La firme Promotion Entraide Espoir Enr. entend rectifier les faits concernant sa compagnie et des organismes de charité oeuvrant dans la région sherbrookoise. Malgré ce que peuvent déclarer certaines organisations, son propriétaire assure que sa compagnie a toujours agi en toute légalité.

Rappelons que les organismes La Grande Table et Mon Oncle

Léon Enr. diffusaient par voix de communiqués qu'ils se dissociaient complètement des activités de la firme spécialisée dans l'auto-financement. On stipulait que Promotion Entraide Espoir Enr. n'était pas autorisée à vendre au nom des deux organismes des livrets de coupons-rabais.

Pour ce qui est de La Grande Table, «un mal entendu a fait que des livrets vendus avant le bris du contrat liant les deux parties ont été distribués une journée après cette date», soit le 4 novembre, indique le

propriétaire qui soutient d'ailleurs n'avoir plus vendu de coupon au nom de La Grande Table par la suite.

Dans le cas de l'organisme charitable Mon Oncle Léon Enr., il affirme ne pas avoir même «eu en sa possession de ses coupons», donc incapable d'en vendre.

Il termine en disant que Promotion Entraide Espoir Enr. s'affaire présentement à vendre des coupons pour le compte de la Fondation Villa Marie-Claire.

O.B.P.E. LOGE 67
TÉL.: 569-1600
240, rue Montréal
Sherbrooke (Québec)
LOGE DES ÉLANS
VENDREDI 2 DÉCEMBRE 1994
DÎNER DU VENDREDI
Jambon à l'ananas
Bienvenue à tous
Dimanche 11 décembre 1994
Brunch de 11 h à 13 h
Réservation: 569-1600

FORUM
énergie
ESTRIE
Petit déjeuner conférence
La Chambre de commerce de la région sherbrookoise
JEAN FALCON
conseiller technique Hydro-Québec
«L'éclairage efficace : la rentabilité au bout du doigt»
Le mercredi
7 décembre 1994
à 7 h 30
Club social de Sherbrooke
Réservations :
Tél. : (819) 822-6151
(Avant le lundi
5 décembre à midi)

CONCOURS La Tribune
Découpez le...
CASSE-TÊTE
5 700 \$ EN PRIX À GAGNER!
Facile!... Découpez «La pièce du jour» et collez-la sur l'illustration matresse qui paraîtra dans La Tribune les samedis 3 septembre, 24 septembre, 15 octobre, 5 novembre et 26 novembre 1994.
Dès qu'un casse-tête est complété, retournez-le à La Tribune et participez au tirage du prix illustré qui aura lieu le 22 décembre 1994. Pour plus de détails, surveillez la publicité du concours dans le journal de samedi. Règlement disponible à La Tribune. Bonne chance!
«La pièce du jour»
Pour vous abonner, 564-5466 1 800 567-6955 (extérieur)

Les marmites
L'Armée du Salut à Sherbrooke compte évidemment plus d'une marmite destinée à recevoir les dons du public. En fait, l'organisation tient à préciser qu'elle en compte une seule à l'angle des rues King et Wellington, mais plus d'une vingtaine d'autres en différents endroits de la région. Seules les marmites clairement identifiées à cet effet sont celles de l'Armée du salut, comme on peut le constater sur la photo.

LA LOTTO 6 / 49
12 32 41 42 46 49- 39
L'EXTRA
5 4 8 1 9 7
LA QUOTIDIENNE
5 1 9 - 2 7 2 1

RÉSULTATS
Loto-Québec
Tirage du 94-11-30

1 ^{er} numéro		2 ^e numéro	
NUMÉROS	LOTS	NUMÉROS	LOTS
912717	10 000 \$	518166	10 000 \$
12717	1 000 \$	18166	1 000 \$
2717	100 \$	8166	100 \$
717	10 \$	166	10 \$
17	5 \$	66	5 \$
3 ^e numéro		4 ^e numéro	
NUMÉROS	LOTS	NUMÉROS	LOTS
91271	1 000 \$	51816	1 000 \$
9127	100 \$	5181	100 \$
912	10 \$	518	10 \$
91	5 \$	51	5 \$

Banco
Tirage du 94-11-30
5 13 14 15 19
22 23 27 33 34
36 38 44 46 52
53 54 61 63 64

TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

La Tribune
1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué.,
Tél.: 564-5450, 511 2X8
Téléphones:
Petites annonces: 564-0999
Publicité: 564-5450
Rédaction: 564-5454
Abonnements: 564-5466
Journal quotidien publié à Sherbrooke par Les Journaux Trans-Canada (1982) Inc. (division La Tribune)
Livraison à domicile:
Camelots et camelots motorisés
Prix de vente suggéré incluant T.P.S. payée par le camelot: \$3.43
taxe de vente du Québec: 77
Coût à l'abonné: \$3.65
ENVOI DE PUBLICATION:
Enregistrement No 0529168

Abonnement par la poste au Canada, sauf endroits déservés par camelot et camelots motorisés.
TERRITOIRE IMMÉDIAT:
1 an \$255.00, TPS \$17.85, TVA \$17.74 = \$290.59
6 mos \$140.00, TPS \$ 9.80, TVA \$ 9.74 = \$159.54
3 mos \$ 80.00, TPS \$ 5.60, TVA \$ 5.56 = \$ 91.16
1 mois \$ 50.00, TPS \$ 3.50, TVA \$ 3.48 = \$ 56.98
HORS DE NOTRE TERRITOIRE IMMÉDIAT:
1 an \$310.00, TPS \$21.70, TVA \$21.56 = \$353.26
6 mos \$185.00, TPS \$12.95, TVA \$12.87 = \$210.82
3 mos \$110.00, TPS \$ 7.70, TVA \$ 7.65 = \$125.35
1 mois \$ 55.00, TPS \$ 3.85, TVA \$ 3.83 = \$ 62.68
AUX ÉTATS-UNIS ET AUTRES PAYS
1 an \$700.00, 6 MOIS \$410.00, 3 MOIS \$265.00, 1 MOIS \$130.00
"La Tribune" est sociétaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau de Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuters, Agence France-Presse. Le service de photos fax: similaires de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

Prévisions à long terme pour Sherbrooke
Source: Environnement Canada

Aujourd'hui	Ce soir	Vendredi	Samedi	Dimanche
ENSOLEILLÉ max -2	CIEL DÉGAGÉ min -5	QUELQUES FLOCONS max 3	PLUIE ET NEIGE -5/3	PLUIE ET NEIGE -6/3

Dans le monde
Aujourd'hui

Min.	Max.	Los Angeles	12 26
Bruxelles	02 08	Madrid	09 21
Buenos Aires	14 26	Miami	23 29
Le Caire	18 10	Moscou	-10 -02
Chicago	05 01	New York	07 14
Généve	03 08	Paris	04 08
Jérusalem	05 10	Rio de Janeiro	18 32
Johannesburg	08 21	Tokyo	08 15
Londres	08 10		

INDEX

Arts:	D-7	Éditorial:	A-6
Bandes dessinées:	B-2	Horoscope:	B-2
Chez nous:	B-1	Messier en liberté:	B-2
Décès:	D-5	Petites annonces:	D-3
Économie:	D-1	Sports:	C-1

Actualité en bref

Sherwood-Drolet livre les détails

Sherbrooke (GF) - C'est aujourd'hui, en conférence de presse, que le président de Sherwood-Drolet, Denis Drolet, devrait rendre publics les termes de l'entente que son groupe a finalement conclue avec la compagnie américaine Figgie.

Les grandes lignes de cette entente ont déjà été publiées dans le journal. Denis Drolet avait ainsi annoncé que son groupe avait obtenu de Figgie le droit d'acheter les installations sherbrookoises, pour un montant qui demeurerait toutefois privé.

À la suite de cet achat, le groupe pourra former un consortium qui réunira non seulement Sherwood-Drolet, le fabricant de bâtons de hockey, mais aussi les compagnies sherbrookoises Inglassco, le fabricant de rondelles, et Sport-Lam, le fabricant de bâtons de hockey de rue. Ce consortium sera détenu majoritairement par la famille Drolet. Les autres actionnaires proviennent essentiellement de la région.

Le consortium sera à la tête de 300 employés.

La démolition se fera

Sherbrooke (PYB) - La Caisse populaire sociale de Sherbrooke pourra finalement démolir la résidence sise au 37 rue Brooks afin d'agrandir son stationnement, au centre-ville.

Le Comité de démolition de la Ville a accordé le permis de démolition après une longue saga devant le Comité consultatif d'urbanisme, puisque la résidence visée est située en zone patrimoniale.

Le président du comité de démolition, Serge Paquin, a expliqué que personne ne s'était opposé à la demande de permis de démolition. D'éventuels opposants disposent d'un délai de 30 jours pour en appeler de la décision devant le conseil municipal.

Propriétaire de la résidence depuis 87, la Caisse populaire sociale devra aménager une zone tampon en bordure de la rue Brooks afin d'agrandir son stationnement. De plus, l'accès au stationnement sera impossible à partir de la rue Brooks.

Électeurs illégaux: Benoit surpris

Sherbrooke (JL) - Le député d'Orford Robert Benoit a été surpris par la demande d'enquête de l'organisation péquistes auprès du directeur général des élections.

On se rappellera que le PQ assure avoir dénombré 264 inscriptions d'électeurs n'ayant qu'une résidence secondaire dans le comté le jour du décret et dont 183 auraient voté illégalement au scrutin de septembre.

Commentant cette nouvelle, M. Benoit a rappelé que le PQ était pourtant représenté à chacune des étapes de l'énumération, de la révision et de la radiation des électeurs au moment de la confection des listes.

Par ailleurs, Me Joël Gauthier a mentionné que les citoyens ayant demandé à l'organisation libérale des informations au sujet du lieu de résidence avaient été référés au bureau du directeur du scrutin.

Il a dit que son parti avait refusé d'émettre une interprétation de la loi.

Des passeports pour les enfants

Sherbrooke (CP) - Les enfants pourront dorénavant posséder leur propre passeport avec photo et description physique. Cependant, le document n'aura pas pour but de les aider à voyager à travers le monde, mais bien d'accélérer le retour à la maison en cas de disparition.

L'idée vient d'un groupe d'étudiants en Techniques policières du Collège de Sherbrooke. Le passeport en question comprendra la photo de l'enfant, les données concernant son physique ainsi que ses empreintes digitales.

«En cas de disparition d'enfant par exemple, c'est plus rapide pour avoir ces renseignements, fait remarquer Patrick Dessert, l'un des futurs policiers à l'origine du projet. Ça sera plus facile aussi de distribuer la photo de l'enfant aux médias.»

Ce dimanche, on tiendra une séance d'enregistrement pour ces passeports à Sherbrooke. L'opération Passeport-Enfant, organisée par la Sûreté municipale de Sherbrooke en collaboration avec les étudiants en Techniques policières du Collège, aura lieu au restaurant McDonald's de la rue King Est de 9h à 16h.

Sur place, les enfants de 12 ans et moins pourront se procurer gratuitement un passeport qui sera remis à leurs parents.

«L'opération a pour but aussi de sensibiliser les parents au phénomène de disparition d'enfants, note Patrick Dessert... Ici à Sherbrooke, c'est la première fois que ça se fait.»

Journée mondiale du sida soulignée

Sherbrooke - Pour une troisième année consécutive, Iris Estrie soulignera aujourd'hui la journée mondiale du sida, ce 1er décembre, par une cérémonie rendant hommage aux hommes et aux femmes décédés de cette terrible maladie à travers le monde.

L'événement sous le thème *Le SIDA et la famille* se tiendra à l'Église Sainte-Famille, au 610 rue Papineau, à Sherbrooke, à 19 h 30. Le curé Claude Labrecq célébrera la cérémonie.

Automobiliste coincée sous une remorque à Coaticook

Albert BÉRUBÉ Coaticook

Une femme seule au volant de son automobile a subi des blessures qualifiées de graves à première vue, hier soir, lorsque son véhicule s'est retrouvé coincé sous un gros camion à remorque chargé de sapins, sur la route 147, à la sortie nord de Coaticook, à 21 h 40.

La conductrice n'aurait pu éviter la remorque qui était placée perpendiculairement à la route en sortant de l'entrée d'un entrepôt. Aucune trace de freinage ne semblait visible, hier soir.

Les pinces de désincarcération de l'unité d'urgence de Coaticook ont été dépêchées sur place, mais il a été difficile de dégager la conductrice de l'amas de ferraille.

À 23 h 15, la Sûreté du Québec a dû procéder à la fermeture de la route 147, «pour quelques heures», afin de faciliter les manœuvres de qui se déroulaient en présence de nombreux curieux.

Il a notamment fallu soulever la remorque pour dégager la malheureuse automobiliste.



La police saisit 81 vidéopokers au centre-ville

Pierre SAINT-JACQUES Sherbrooke

La Sûreté du Québec entend mettre plus de mordant dans la saisie d'appareils illégaux de vidéopoker et elle l'a prouvé concrètement hier soir au cours d'une perquisition au centre-ville de Sherbrooke.

Elle y a saisi 44 appareils dont sept à la Maison du billard au 38 rue Wellington Sud et 37 à la Maison joyeuse au 36.

La Maison joyeuse est davantage connue comme un atelier de réparation et d'entreposage de vidéopokers.

L'agent Serge Dubord, responsable des affaires publiques à la SQ de l'Estrie, a indiqué que des agents

d'autres unités s'étaient joints à l'escouade du crime organisé pour procéder au nettoyage complet des appareils illégaux.

En fait, il y aura une équipe à temps complet sur ce dossier.

«La priorité restera aux endroits fréquentés davantage par les personnes d'âge mineur mais tous les lieux où l'on retrouve des appareils illégaux seront un jour ou l'autre systématiquement visités», a déclaré l'agent Dubord.

142 déjà saisis

Mardi soir, les policiers ont saisi 28 appareils illégaux au cours de huit perquisitions à Sherbrooke, Rock Forest et Ascot.

Il semble que la partie de bras de fer entre les détenteurs d'appareils de poker illégaux et les forces de l'ordre vient d'atteindre son étape finale.

Depuis juillet, la SQ a saisi 142 appareils lors de 30 perquisitions effectuées en Estrie.

Le mouvement policier concernant les appareils illégaux s'étendra au cours des prochains jours à l'ensemble du Québec.

Téléphoto, par Claude Croisetière
La police a mené ses perquisitions au 36 et au 38 de la Wellington Sud, hier soir, à Sherbrooke, pour saisir les vidéopokers illégaux; 28 autres appareils avaient été saisis mardi soir, à Sherbrooke, Rock Forest et Ascot.

PROJET DE SALON DES BINGOS AU NOUVEAU BARON

Un organisateur doute de la formule

Gilles FISETTE Sherbrooke

«Ça ne marchera pas!» Organisateur du bingo de la paroisse Christ-Roi, un événement qui se tient tous les mercredis soirs, Léo Fortier est très sceptique sur le projet que caresse un promoteur montréalais de faire tenir des bingos, plusieurs fois par jour, sept jours par semaine, dans des salles de l'ex-hôtel Le Baron.

«Ça ne marchera pas, explique M. Fortier, parce que ce promoteur offre de louer ses salles, 500 \$ par événement, à chaque organisateur alors

que ces organisateurs ont déjà des salles à leur disposition sans avoir à déboursier un seul sou. Du moins en ce qui concerne les organisateurs de bingos paroissiaux comme M. Fortier.

«Moi, j'organise des bingos depuis 18 ans... À mon avis, le promoteur montréalais ne connaît pas du tout la réalité régionale... Ici, on n'a pas le bassin de Montréal. Notre clientèle tourne autour de 250 à 300 personnes... Plusieurs d'entre eux dépendent un 10 \$ ou un 15 \$, ici, et se gardent le même montant pour un autre bingo, un autre soir, dans une autre paroisse... Pourquoi j'irais donner 500 \$ à quelqu'un pour une

salle alors que j'ai ce qu'il faut, ici, pour rien? Parce que j'attirerais plus de monde? Pas sûr...»

Marché saturé

Même son de cloche du côté de Claude Dussault qui dirige le bingo de la paroisse Sainte-Famille depuis 22 ans. «On a une dizaine de bingos par semaine actuellement et le marché est saturé au maximum. Je ne sais pas où ils vont prendre leur

clientèle», s'interroge-t-il en avançant que l'ensemble de ce secteur d'activité s'effondrera au bout de six mois, «nous autres comme les autres», ajoute le marguillier.

«Il y a actuellement environ 2000 personnes qui jouent au bingo dans la région de Sherbrooke, reprend Claude Dussault. Eux, ils se disent des professionnels et qu'ils ont trouvé une nouvelle clientèle parmi les hommes qui sont maintenant 30 pour cent à fréquenter les bingos.

Nous autres, ça fait longtemps qu'on sait ça!»

Le promoteur montréalais laisserait entendre que les prix seraient plus élevés. Léo Fortier repousse l'argument. «C'est pour ça aussi que je dis qu'il ne connaît rien... La loi nous limite dans le montant d'argent qui peut être remis en prix, à chaque soir. La limite est de 3500 \$ et c'est effectivement le montant à peu près qui est remis dans nos bingos... Moi, j'avais même commencé à donner des lots de 200 \$ par jeu et à garder des lots plus importants, en fin de soirée, des lots de 1000 \$, par exemple. Et les clients m'ont dit que ça ne les satisfaisait pas. Ils préfèrent des petits lots plus égaux tout au long de la soirée. Ils sont là pour s'amuser et avoir le plus de chances de gagner possible...»

Revenus pour la paroisse

Il est d'avis que les différentes paroisses où se tiennent déjà des bingos et parmi lesquelles on compte Christ-Roi, Saint-Boniface, Sainte-Famille, Saint-Joseph, Immaculée-Conception, ne répondront pas à l'invitation du Le Baron.

Selon M. Fortier, un bingo comme en tient son organisme sans but lucratif assure des revenus d'environ 45 000 \$ à la paroisse, par année. De tels revenus permettent la survie de l'église, dit-il. Autrement, on devrait mettre la clé dans la porte de l'église, probablement.

Claude Dussault partage les mêmes inquiétudes quant à l'avenir de sa paroisse. «Quand je suis arrivé en 1972, on m'a demandé de liquider la dette accumulée. Avec les bingos, on a réussi à renflouer les coffres et maintenant, on paye les factures de chauffage et d'entretien avec les revenus. On donne le surplus pour des oeuvres de charité.»

«C'est sûr que ça m'inquiète qu'ils viennent avec leurs 24 bingos par semaine, poursuit Claude Dussault. Depuis un an qu'on a un compétiteur, les revenus ont baissé de 36 pour cent», constate-t-il en reprochant au gouvernement d'accorder des permis d'exploitation à gauche et à droite.

«Pourquoi ce serait nous qui devrions chercher d'autres sources de revenus alors que nous réussissons très bien depuis 22 ans. C'est à eux de trouver de nouvelles façons de faire de l'argent, pas à nous. Qu'est-ce qu'ils peuvent faire de mieux que nous? En tout cas, je leur souhaite bonne chance!» ironise M. Dussault.

Les promoteurs parlent plutôt de succès garanti

Sherbrooke (GF)

Le Salon des bingos du Le Baron, le nom que prendra l'entreprise formée par trois Montréalais et deux partenaires de la région, devrait connaître le succès à Sherbrooke comme de telles initiatives en ont connu ailleurs, notamment à LaSalle et à St-Antoine des Laurentides.

C'est du moins ce qu'avance l'un des cinq partenaires impliqués dans l'aménagement d'une vaste salle de bingo dans l'ex-Le Baron, de Sherbrooke, Daniel Trudeau.

Selon M. Trudeau, il peut se fier aux résultats que connaît déjà son groupe dans ces deux villes où les populations sont moins nombreuses qu'à Sherbrooke pour prédire que les organismes devraient réaliser des profits deux fois plus rapidement dans sa salle que dans les sous-sols d'église, par exemple.

Il soutient que sa salle offrira le confort que recherchent les joueurs de bingo, présentement. Sa salle sera équipée, notamment d'un système d'aération puissant ainsi que de tables de mélamine et de chaises plus confortables que les équipements d'église. Les joueurs pourront également suivre le jeu grâce à un réseau de 17 téléviseurs couleurs tandis que les handicapés visuels auront des cartes spécialement conçus pour eux.

Pas plus cher

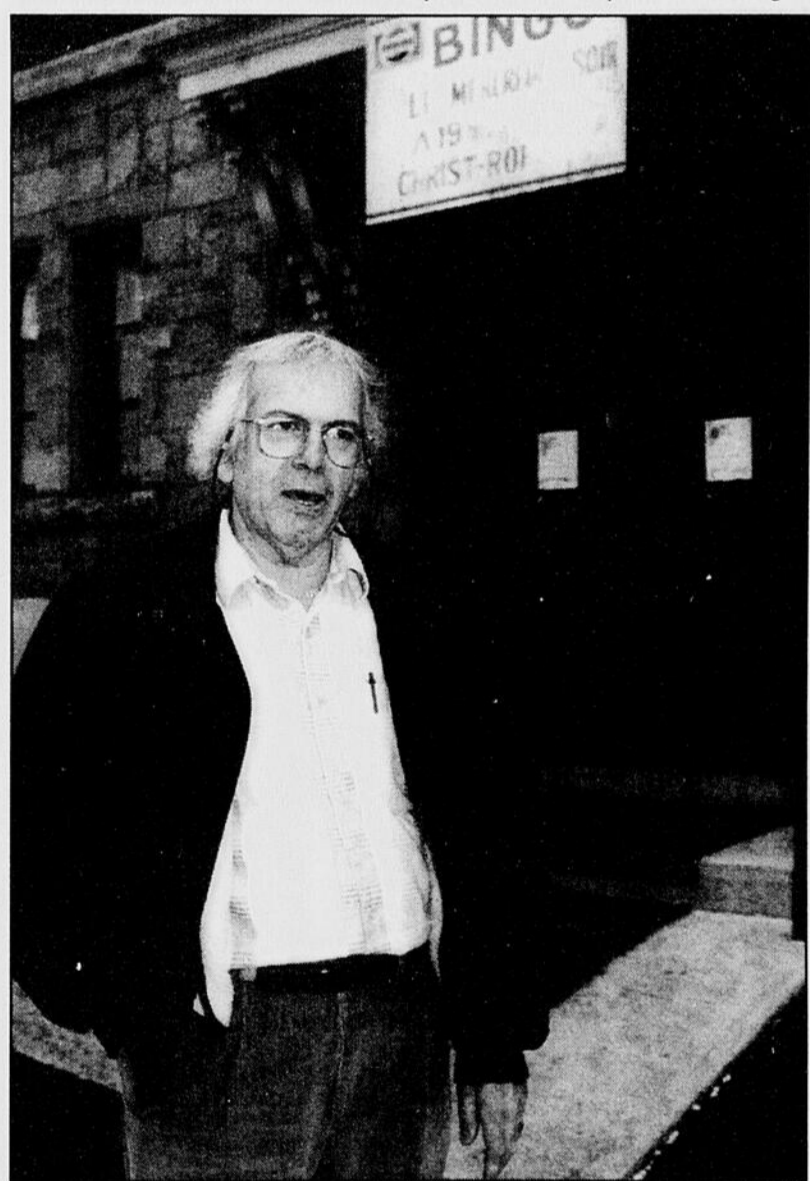
«D'après mes études, les salles d'église attirent environ 250 à 300 personnes. Dans ces salles qui ne sont pas prévues pour de tels événements, le décor et les équipements sont souvent déficients. La ventilation n'est également pas adéquate. Les non-fumeurs peuvent en souffrir. Aussi, c'est pour ça que je dis que ce sont les mordus du bingo qui se déplacent. Dans une salle plus adéquate comme celle que nous proposons aux organisateurs, nous pourrions attirer les mordus mais aussi les joueurs occasionnels. Aussi, nous disons que nous pouvons facilement atteindre les 400 à 500 joueurs. C'est là l'intérêt pour les organisateurs.»

Selon M. Trudeau, les organisateurs dans les paroisses ne peuvent rétroquer que le 500 \$ ou 600 \$ de location est trop élevé. «Présentement, ils disent que ça coûte rien dans les églises. Mais il faut voir. J'estime que ça leur coûte environ 200 \$ pour monter et démonter leur salle et faire le nettoyage. Ici, ils n'auraient rien à faire. Les 200 \$ ou 300 \$ qui restent, ils les récupèrent avec une dizaine de joueurs de plus, seulement...»

Selon lui, le profit actuel d'environ 40 000 \$ après 52 bingos peut être atteint après seulement 26 bingos.

Il affirme que sa salle de 11 000 pieds carrés devrait être prête en février.

Quant à la concurrence venant de Rouyn, il l'écarte en disant que ce promoteur ne pourra pas offrir les mêmes installations. De plus, il lui reproche de vouloir accroître le nombre d'organismes sans but lucratif financés par des bingos, risquant ainsi de nuire aux bingos paroissiaux.



Téléphoto, par Claude Poulin
Organisateur du bingo du mercredi soir à la paroisse Christ-Roi, Léo Fortier est sceptique sur les chances de succès du futur salon des bingos du Baron, mais les partenaires du projet assurent qu'ils ont une formule qui a fait ses preuves... et voilà qu'un autre promoteur de bingos se pointe dans le paysage sherbrookoise, ce qui relancerait la concurrence de plus belle entre les diverses organisations de la ville.

Un autre projet déjà dans l'air

Sherbrooke (GF)

Sherbrooke risque de devenir la capitale du bingo si les projets sur la table se réalisent. En plus des organisateurs déjà en place, ce n'est plus un mais bien deux promoteurs différents qui s'approprient à se partager le marché régional.

En effet, en plus du projet déjà connu et nourri par des Montréalais de transformer les grandes salles d'Armes A, B et C de l'ex-Le Baron en une salle de bingo quotidien, voilà qu'un promoteur de Rouyn-Noranda, Stéphane Galarneau, président des Bingos Gala, déclare avoir une longueur d'avance.

Déjà, rapporte M. Galarneau, au cours d'une conversation téléphonique

que depuis Rouyn, des négociations sont en cours avec sept organismes sans but lucratif de la région de Sherbrooke dont la Fondation J.E.V.I. qui pourraient être intéressés à profiter des installations de Bingos Gala pour amasser des fonds grâce aux recettes de bingos. Les ententes pourraient être signées rapidement.

De même, ajoute-t-il, il est en pourparlers pour la location d'une salle, dans la ville de Sherbrooke. A cet endroit, Bingos Galas installerait tous les équipements et services pour la tenue de bingos. Un casse-croûte viendrait compléter le tout. Chaque soir, un organisme à but lucratif différent pourrait louer ces installations pour la tenue de son bingo puisque seuls des organismes à but non lucratif peuvent obtenir les permis nécessaires, au Québec.

L'organisme louerait les installations pour une somme que M. Galarneau a refusé de dévoiler. Il a signalé que ses revenus proviendraient aussi des recettes du casse-croûte.

Formule intéressante

Il dit que la formule est déjà mise de l'avant par son entreprise, à Rouyn, depuis un an. Là-bas, dans une région métropolitaine où on compte environ 42 000 personnes, une soirée de bingo attirerait environ 250 personnes, en moyenne.

«Les organismes à but non lucratif obtiennent ainsi des revenus de 35 000 \$ à 65 000 \$ par année», soutient-il.

À la Fondation J.E.V.I., la directrice, Louise Lévesque, se dit très intéressée par la formule. Elle négocie

effectivement avec M. Galarneau.

«Pour nous, l'offre est intéressante. Nous n'avons pas à dépenser des énergies autre qu'assurer la présence d'un représentant, le soir du bingo, afin de s'assurer des entrées et ramasser les recettes... Pour un organisme comme nous qui devons composer avec un financement insuffisant, une telle source de revenus supplémentaires et intéressantes», dit-elle.

Le protocole d'entente n'a pas encore été signé.

Selon M. Galarneau, tout porte à croire que Bingos Gala pourrait être en opération à Sherbrooke au début de février.

Pourquoi Sherbrooke? «Parce que j'y ai de la parenté... Et parce que c'est une belle région...», conclut M. Galarneau.

Dossier de la députée Marie Malavoy

Le Parti libéral est saisi de faits nouveaux

Sherbrooke (PYB)

Le Parti libéral du Québec (PLQ) est saisi de faits nouveaux relativement à la démission de la ministre Marie Malavoy, qui une fois vérifiés, pourraient l'aider à mettre le premier ministre Jacques Parizeau dans l'eau chaude.

C'est du moins ce que l'on peut penser à la suite des réponses fournies par les députés libéraux de Saint-François et Orford, Monique Gagnon-Tremblay et Robert Benoit. Les deux députés étaient interrogés par La Tribune afin de savoir pourquoi l'Opposition ne réclamait pas à grands cris le départ de Marie Malavoy de l'Assemblée nationale.

Hier, l'Opposition officielle s'est limitée à demander au premier ministre si l'aveu de sa ministre avait été porté à sa connaissance avant le 19 novembre. Jacques Parizeau a répondu par la négative.

«On verra plus tard, a simplement commenté Monique Gagnon-



Monique Gagnon-Tremblay

Tremblay. Il était d'abord important de savoir si Parizeau était au courant auparavant.»

Robert Benoit s'est par ailleurs dit surpris de recevoir un nombre considérable d'appels de citoyens, désireux de porter à sa connaissance



Robert Benoit

des éléments inconnus de la vie de Marie Malavoy.

«Il y a plein de faits nouveaux, a-t-il déclaré. J'ai reçu plusieurs appels et je ne suis pas le seul. Il faut vérifier tout ça et séparer l'ivraie du bon grain.»



Gilles Lapointe

Défait au dernier scrutin par Marie Malavoy, Gilles Lapointe accepte le verdict du directeur général des élections. Il fait cependant valoir qu'il a été soumis à un interrogatoire serré de deux heures par le PLQ au moment de présenter sa



Claude Boucher

candidature et s'interroge sur les pratiques du PQ afin de vérifier la qualité de ses propres candidats.

«Pour moi, la politique n'est pas un quizz», a-t-il commenté en rappelant que la décision de Pierre F. Côté s'appuyait sur le fait que le temps écoulé l'empêchait d'intenter des poursuites.



Maurice Bernier

dépendre d'elle.» Pour le représentant du comté de Mégantic-Compton à la Chambre des communes, le député du Bloc québécois Maurice Bernier, Marie Malavoy respectait les règles au moment de sa campagne électorale. Il conserve donc un appui sans réserve à la députée provinciale de Sherbrooke.

«Au moment où elle a déposé sa candidature, a-t-il affirmé, elle était légale. Les liens de confiance avec ses électeurs ne sont donc pas rompus.»

Il estime également que l'écueil politique n'aura aucun impact négatif sur l'issue du prochain référendum. Il pense que les adversaires vont soulever la question à l'occasion mais que personne ne peut remettre en cause la bonne foi de Marie Malavoy ou celle du Parti québécois.

«C'est une question importante, oui, mais ce n'est pas l'enjeu du référendum», de juger Maurice Bernier.

Vous rêvez de créer votre propre entreprise?

Prenez votre élan maintenant!

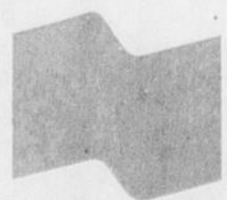
Partez en affaires!

Profitez du programme d'aide pour le démarrage d'entreprises québécoises et prenez votre **élan!** Le Programme **élan** de la Banque Nationale a été conçu pour appuyer et encourager les entrepreneurs. Plus que de l'argent, il vous apporte des ressources, des conseils et de nombreux avantages :

- Aucuns frais d'administration à la Banque Nationale pendant un an.
 - Consultation pour l'élaboration de votre plan d'affaires chez le groupe Raymond, Chabot, Martin, Paré.
 - Conseils pour des solutions informatiques IBM et réductions sur le matériel.
 - Consultation auprès de clients d'affaires de la Banque Nationale.
 - Abonnement de trois mois au journal *Les Affaires*.
- Contactez-nous dès aujourd'hui au

1 800 394-4714
de 9 h à 17 h.

Le Programme **élan** est exclusif à la Banque Nationale. La meilleure ressource pour les entrepreneurs.



BANQUE NATIONALE

LES AFFAIRES

IBM

RAYMOND CHABOT MARTIN PARÉ LA FORCE DU CONSEIL

«Les politiciens sont les paratonnerres de notre frustration»—Jean H. Guay

Pierre-Yvon BÉGIN Sherbrooke

«Un député est là comme représentant du peuple. Il doit incarner la volonté populaire et non la perfection. Les politiciens sont les paratonnerres de notre frustration.»

Politologue à l'Université de Sherbrooke, Jean H. Guay estime que la députée de Sherbrooke Marie Malavoy peut toujours représenter les électeurs de Sherbrooke. Réagissant à la décision du directeur général des élections du Québec de blanchir la députée, il croit qu'un député n'est pas tenu à la perfection, ce qui est différent pour un ministre.

«Son geste constitue un manque grave de jugement, a-t-il commenté. Ce n'est pas technique et si son attachement pour le Québec était si grand, elle n'aurait pas dû se prononcer au scrutin fédéral. Elle devait démissionner comme ministre car elle a la responsabilité de faire respecter la loi.»

Le politologue espère que les électeurs sauront lui pardonner. Il base son appréciation sur certains éléments entourant le geste de Marie Malavoy. Il fait d'abord remarquer que sa faute n'a pas été commise dans le cadre de ses fonctions, ce qui diffère du cas du ministre fédéral Jean Charest.

La faute a été par contre répétée à plusieurs reprises, mais n'a heureusement eu aucune conséquence pour le public.

«C'est comme Claude Charron, a-t-il dit. Il avait commis une erreur de jugement à l'époque, mais il est

aujourd'hui un des animateurs les plus écoutés. On lui a pardonné et Marie Malavoy devra redoubler d'efforts auprès de ses électeurs.»

Professeur de droit constitutionnel à l'Université de Sherbrooke, Pierre Blash considère pour sa part que Marie Malavoy remplissait les conditions pour devenir citoyenne canadienne. Elle ne cherchait pas à échapper à ces conditions, ce qui peut militer pour un assouplissement en sa faveur.

«Ce qui m'étonne, a-t-il avoué, c'est qu'elle a offert sa démission comme députée et que Jacques Parizeau l'a refusée. Dans la logique éthique où elle se place, elle a l'air à considérer elle-même qu'elle devait démissionner comme députée. Il s'agit sans doute d'une collaboratrice fort utile et on ne veut pas qu'elle s'éloigne.»

Politologue rattaché à l'Université Laval de Québec, Vincent Lemieux persiste à croire de son côté qu'il serait préférable pour la députée de Sherbrooke de remettre sa démission.

La question concerne d'abord l'éthique et Marie Malavoy a échappé à la mort politique grâce au fait qu'elle arborait les étiquettes de ministre et députée.

«Si on reprend les paroles de Jacques Parizeau, a-t-il jugé, il s'agit avant tout d'une question de confiance. Pourquoi n'étend-t-on pas aussi le lien de confiance au député. Dans ce cas-ci, le lien de confiance risque d'être atteint. Elle a eu la chance de porter deux chapeaux. Si elle avait été simple député, on lui aurait demandé de partir.»

Un accroc important selon Pierre F. Côté

Michel MORIN Sherbrooke

«Au-delà de ma décision dans le cas de Mme Malavoy, il n'en demeure pas moins que le fait de voter sans avoir acquis sa citoyenneté canadienne constitue un accroc important. C'est même une exigence fondamentale dans notre société démocratique.»

En faisant cette déclaration, le directeur général des élections du Québec, Pierre-F. Côté, soutient qu'il n'aurait pas hésité un seul instant à sévir contre Marie Malavoy s'il avait été informé des faits avant la fin de la période de prescription prévue par la loi.

Dit autrement, cela veut dire que si la députée de Sherbrooke avait reconnu, avant le 26 octobre 1994, s'être servi de son droit de vote dans des scrutins provinciaux et fédéraux sans avoir obtenu au préalable sa citoyenneté canadienne, elle aurait été poursuivie par le directeur général des élections.

Marie Malavoy a voté le 26 octo-

bre 1992, lors du référendum de Charlottetown, alors qu'elle n'avait pas la qualité d'électrice. Elle s'exposait à des poursuites jusqu'au 26 octobre 1994, moment où prenait fin le délai de prescription de deux ans.

Pierre-F. Côté dit avoir été informé des faits en même temps que tout le monde, soit le 25 novembre dernier. Il est rentré de vacances en début de semaine et, des lors, il a fait le point sur l'affaire Malavoy.

Sa décision de ne pas tenter de poursuivre contre la députée de Sherbrooke, le directeur général des élections l'appuie sur une opinion juridique solide. A cette fin, il soutient qu'une abondante jurisprudence a été consultée.

La décision de Pierre-F. Côté est finale et sans appel.

«En matière criminelle, soutient le directeur général des élections, il n'y a pas de prescription. Mais en matière pénale, c'est différent. Tout simplement parce qu'on ne peut pas tenir une épée de Damoclès au-dessus de la tête des gens indéfiniment.»

Le psychiatre Paul-André Lafleur témoigne au procès d'Yvan Ducharme accusé du meurtre de Jean-Marie Robert

Un jugement affecté par des «idées délirantes»

Jacques LEMOINE Sherbrooke



Me Peter Downey a soumis une défense de non responsabilité criminelle d'Yvan Ducharme pour troubles mentaux.

Le psychiatre Paul-André Lafleur a soutenu qu'Yvan Ducharme était en proie à une pathologie psychiatrique importante avant, au moment où il a poignardé son iogeur Jean-Marie Robert et après.

Ce spécialiste témoignait hier au procès du prévenu, âgé de 47 ans, inculpé de meurtre au premier degré en marge de cet épisode survenu le 27 mai, à Sherbrooke.

Le Dr Lafleur a expliqué que le prévenu se trouvait en proie à une pathologie lui dictant des idées délirantes et altérant son jugement de façon telle que cela le rendait incapable de comprendre qu'il agissait d'une façon absolument inacceptable et illégale.

Il a émis l'opinion que Ducharme peut être considéré comme ayant été non responsable de ses actes. Le Dr Lafleur avait effectué cette expertise à la demande du tribunal.

Le juge Raynald Fréchette de la Cour supérieure entendra aujourd'hui les plaidoiries du défendeur Peter Downey et du procureur Pierre Proulx, dans cette cause se déroulant sans jury.

Me Downey n'a pas contesté les faits allégués par la poursuite, mais soulève une défense de non responsabilité criminelle de son client pour troubles mentaux.

M. Robert, qui gardait chez lui l'accusé sous sa supervision, a succombé à ses blessures après avoir été atteint de 15 coups de couteau.

Philippe-Pinel.

Ducharme est gardé depuis à cet hôpital sécuritaire où il est soumis à un traitement. Selon des rapports, il présente depuis une douzaine d'années une pathologie psychiatrique ayant nécessité plusieurs hospitalisations et un suivi.

Ducharme avait commencé au printemps à quitter la Maison Saint-Georges pour vivre sous supervision, parce qu'il n'avait pas plus à ce

moment de symptômes de dépression, de délires ou d'hallucinations malgré l'interruption de sa médication antipsychotique.

Son médecin traitant mentionnait dans un rapport daté du 12 mai que la personnalité de base paranoïde du patient demeurait et qu'il devrait continuer à être suivi pour prévenir d'éventuelles décompensations psychotiques aiguës.

Ducharme a développé des idées

délirantes par rapport à M. Robert, un intervenant à la Maison Saint-Georges, parce qu'il croyait que ce dernier a tué des enfants.

Le Dr Lafleur a émis l'opinion que l'inculpé devrait poursuivre son séjour à l'Institut Pinel.

Il estime que la médication et un suivi peuvent contrôler la symptomatologie de Ducharme, mais ne peuvent le guérir dans l'état actuel de la science.

Répit dans le litige sur le découpage de la région touristique de l'Estrie

Sherbrooke (FG)

Le délégué régional de l'Estrie, Claude Boucher, a obtenu hier la garantie de son collègue de la Rive-sud, François Beaulne, qu'il y aurait un répit dans le litige relié au projet de découpage territorial de la région touristique de l'Estrie.

«J'ai eu l'assurance que François (Beaulne) ne proposerait pas vendredi (demain) sa résolution qui aurait pour effet d'arracher à l'Estrie toute la zone Granby-Bromont-Sutton pour l'inclure dans la région de la Montérégie. Une rencontre élargie doit être tenue la semaine prochaine, pour faire le point complet sur toute cette affaire», a livré à La Tribune le délégué régional, également député de Johnson.

C'est que malgré la position des intervenants touristiques du secteur clairement exprimée mardi matin, à l'effet de demeurer en Estrie, le député Beaulne avait l'intention d'amener le sujet lors de l'assemblée de la Société montérégienne de développement (SMD), demain après-midi, afin de vider définitivement la question. Et pour des observateurs, dont Claude Boucher, il s'annonçait évident que M. Beaulne allait proposer l'harmonisation des territoires; ce qui aurait signifié que le ter-

ritoire à l'ouest du massif d'Orford (outre la zone Granby-Bromont-Sutton, il s'agit des vignobles de Dunham) serait passé de l'Estrie à la Montérégie.

À l'issue d'une rencontre hier après-midi à Québec avec François Beaulne, en présence du sous-ministre Michel Carpentier (adjoint de Guy Chevrette au Développement régional), Claude Boucher a obtenu l'assurance que le sujet ne serait pas abordé demain à la SMD. Mais M. Boucher ne peut jurer que le dossier est définitivement clos; François Beaulne semblant absolument tenir à son bout. «Il a été convenu qu'on se reverrait ultérieurement pour faire le point, sans doute en présence cette fois de Guy Chevrette... En ce qui me concerne, surtout suivant la volonté du milieu (intervenants de la zone Granby-Bromont-Sutton), il est clair qu'on ne doit rien changer à une formule qui a fait ses preuves. Il faut faire la différence entre des frontières administratives et celles du marketing touristique. D'autant plus que la situation actuelle n'a jamais posé problème», a-t-il dit.

Mais à tout événement, malgré l'énergie qu'il entend mettre pour protéger les acquis de l'Estrie dans ce qui s'annonce un joyeux bras-armé avec son collègue de la Rive-sud, Claude Boucher ne peut présumer

du résultat final. «Quand on embarque dans une discussion, on ne sait jamais comment ça va finir... Mais je vais y mettre tout l'énergie nécessaire», a-t-il fait observer.

Problème d'approche

«En fait, devait-il renchérrir, le gros problème en est un d'approche, surtout que toute cette zone (Granby-Bromont-Sutton) se cherche une identité. C'est bien légitime pour un territoire de se chercher une identité propre mais il faut voir les conséquences de changer des choses qui vont bien.»

Enfin, le député François Beaulne, qui est à l'origine de tout ce branle-bas dans la région, n'a pu être joint hier: les retours d'appels entre La Tribune et son bureau de Québec n'ayant pas permis d'établir le contact.



Journaliste d'un jour

M. Mario Asselin, directeur du collège Rivier de Coaticook a procédé au tirage du concours Journaliste d'un Jour. M. Asselin est entouré de Jean-François Duplessis, conseiller en publicité et Jacques Pronovost, rédacteur en chef à La Tribune. Les quatre finalistes de cette semaine sont: Karine Raby (arts et spectacles), Yves Leduc (activités jeunesse) Pénélope Gaudreau (affaires publiques) et Myriam Turcotte (sports). Ces quatre jeunes seront appelés à participer à la finale qui aura lieu à la fin janvier.

Le MVE* : la solution à vos «grosses» factures d'électricité

RENSEIGNEMENTS : 821-5622

*mode de versements égaux

71282

LA POLITIQUE DES PLUS BAS PRIX GARANTIS

Nous sommes si convaincus que **NOS PRIX SONT LES PLUS BAS** que si vous trouvez un article identique à moindre prix, nous battons ce prix de 5%!

* Certaines conditions s'appliquent

Bouclair

VELVETEEN

50% DE RABAIS!

3 JOURS 5⁹⁹m

1-2-3 décembre SEULEMENT!

GRATUIT

SERVICE DE DÉCORATION à domicile

SANS OBLIGATION!

(819) 569-1257

PANIER À COUTURE

EPARGNEZ **50%**

Prix de vente **14⁹⁹ch**

À partir de

EPARGNEZ DE **33^{1/3%}** À **50%**

Mc CALL'S 2⁴⁹ - 3⁹⁹

Vogue & Butterick

3 POUR 1*

* De valeur égale ou moindre

DÉCORATIONS DE NOËL VARIÉES

Prix de vente **35^{ch}**

À partir de

IDÉES CADEAUX JUSQU'À 50% DE RABAIS!

ANIMAUX DE PELUCHE

Prix de vente **1⁶⁶ch**

À partir de

MANNEQUIN DIANA cour. 289.99 **SOLDE 149⁹⁹**

CISEAUX "RAZOR EDGE" cour. 44.95 **SOLDE 29⁹⁹**

CHANDELIERS DE FORMES VARIÉES **ÉPARGNEZ 33^{1/3%}**

CADRES À PHOTO

HORAIRE DES FÊTES

LUNDI AU VENDREDI: de 10h. à 21h.

LES SAMEDIS: de 9h. à 17h.

LES DIMANCHES: les magasins sont ouverts jusqu'à 17h. L'heure d'ouverture varie d'un magasin à l'autre consultez l'horaire en magasin

LE DIMANCHE 25 DÉCEMBRE - FERMÉ

MAINTENANT PLUS DE 50 MAGASINS POUR MIEUX VOUS SERVIR!

Ces articles ainsi que plusieurs autres sont en solde jusqu'au 4 décembre 1994 ou jusqu'à épuisement des stocks.

3300, Portland SHERBROOKE

569-5989

430, Belvédère Sud SHERBROOKE

822-1046 / 0427

La sélection peut varier d'un magasin à l'autre.

71886

Éditorial

À quoi donc rêve Parizeau?

Le discours inaugural que Jacques Parizeau a prononcé mardi possédait les mêmes qualités que l'allocution qu'il avait livrée lors de l'assermentation de ses ministres. Excellent orateur, le premier ministre péquiste sait manier fort habilement le verbe, sur un mode à la fois rafraîchissant et tranchant. Le résultat est à l'avenant: tout cela dégage l'image d'un gouvernement qui sait très bien où il va sous la direction d'un leader mobilisateur et déterminé.

Et ce n'est pas que de la frime. Quand M. Parizeau rappelle par exemple les décisions qui ont été prises depuis les quelques mois qu'il est au pouvoir, on a forcément l'impression d'un gouvernement qui bouge. Que ce soit à propos des écoles de villages ou encore la récupération des 34 millions \$ pour le référendum de Charlottetown, en passant par les relations avec la France, le Cabinet péquiste a fait sentir sa présence, et dans une certaine mesure, démontré une «autre façon de gouverner».

Comme si ce début de mandat était forcément garant de l'avenir, M. Parizeau y va de grands engagements ambitieux, dont beaucoup, il faut bien le dire, présentent l'avantage stratégique d'être assez vagues. Mais la lutte à la pauvreté, le dossier de la formation professionnelle ou la relance industrielle, tous des thèmes évoqués dans le discours, constituent des questions autrement plus complexes et difficiles que le «sauvetage» de quelques écoles de villages. De ce point de vue, la vigueur gouvernementale des premiers mois n'autorise pas à conclure que le Cabinet péquiste pourra poursuivre allègrement et sans obstacle sur sa lancée.

C'est d'autant plus douteux que le premier ministre ne fait presque aucune allusion au déficit, à l'endettement public, et aux remises en question fondamentales que tout cela entraîne chez tous les gouvernements qui traversent une crise financière aussi grave que la nôtre.

Bref, le Parti québécois fait son entrée à l'Assemblée nationale en minimisant, sinon en ignorant, le problème qui hante constamment notre société depuis de nombreuses années. Jacques Parizeau souhaite probablement qu'on y voit en quelque sorte un parti-pris de l'optimisme. Optimisme qu'il espère évidemment des plus contagieux pour sa campagne référendaire.

Mais les contribuables ordinaires sont en droit de s'inquiéter: pour remporter son référendum, M. Parizeau ira-t-il jusqu'à masquer notre dure réalité économique et financière sous le couvert d'un volontarisme aussi trompeur que sympathique?

Ce qui nous amène à la stratégie référendaire, le cœur de l'agenda péquiste. C'est la semaine prochaine que Jacques Parizeau nous en apprendra plus là-dessus. Mais on peut déjà s'interroger.

M. Parizeau tend la main à Daniel Johnson et à chaque Québécois fédéraliste. Normalement, un nouveau gouvernement qui s'exprimerait ainsi, à propos par exemple de développement économique, serait probablement perçu comme un rassembleur qui sait s'élever au-dessus des considérations partisans. Mais on parle ici d'une volonté de rupture avec le Canada, et c'est précisément là-dessus que notre société est profondément divisée et qu'elle risque de se déchirer au cours des prochains mois.

Alors, c'est bien difficile de voir ce que M. Parizeau recherche en sollicitant une solidarité impossible. En fait, tant sur le plan de notre réalité financière que celui du débat référendaire, on peut se demander à quoi rêve-t-il.

TRIBUNE LIBRE

Aux électeurs de décider

Nommer quelqu'un comme ministre, cela relève de la responsabilité du premier ministre. Si, après avoir fait son choix, des éléments cachés viennent à sa connaissance, il est le seul à avoir le droit de changer sa décision.

Élire quelqu'un comme député, cela relève de la responsabilité des citoyens du comté, aptes à voter. Si, après avoir fait leur choix, des éléments cachés viennent à leur connaissance, ils sont les seuls à avoir le droit de changer leur décision.

Madame Malavoy, consciemment et à plusieurs reprises, a décidé que ses convictions personnelles lui permettaient d'enfreindre la loi électorale qu'elle connaissait. Elle a décidé qu'elle avait le droit d'ou-



Marie Malavoy

passer sa condition de non-citoyenne du Canada chaque fois qu'elle le jugeait utile par rapport à ses convictions personnelles.

Elle a caché ces actions, non respectueuses des processus démocratiques canadiens et québécois, d'abord aux membres de son parti et ensuite à la population de Sherbrooke. Ce sont maintenant eux qui doivent décider s'ils l'absolvent.

Comparer ce refus du processus démocratique à l'erreur de jugement qu'a faite M. Jean Charest lorsqu'il était ministre est inconcevable.

Monsieur Charest a fait une erreur de jugement, de façon impulsive, une seule fois, il s'en est confessé immédiatement et n'a rien caché à ses électeurs.

Madame Malavoy a commis ses gestes, sur un laps de temps assez long, de façon raisonnée, en sachant qu'elle enfreignait les bases mêmes d'un État démocratique; elle l'a fait pour satisfaire ses convictions personnelles.

En tant que nouveau citoyen canadien et québécois depuis 1972, en tant que sympathisant du Parti québécois, j'estime que Madame Malavoy doit redemander officiellement à ses concitoyens de confirmer eux-mêmes s'ils la rechoisissent ou pas.

C'est à ce prix que la crédibilité du processus démocratique électoral et référendaire sera confirmée.

Joseph Franchomme
Sherbrooke

Le pouvoir des banques

Pendant que le peuple se débat dans la misère et la pauvreté, que les commerces et les industries périssent et que nos gouvernements s'enfoncent dans l'endettement, les banques elles font bombance en affichant des profits faramineux.(...)

Les crises sont payantes pour les banquiers, mais on se demande parfois comment peuvent-ils naviguer si allègrement dans cette économie houleuse et charognarde qui bouscule tout le monde et paralyse même nos gouvernements.

D'abord, il faut savoir que les banques à chartes ont un statut spécial dans la société. En plus de leur commerce, elles détiennent un privilège qui leur permet de monnayer les richesses du pays à leurs profits, par l'intérêt. C'est un privilège, accordé en 1913 par le gouvernement du temps, que l'on nommait: loi des banques. Par cette loi, le gouverne-

ment cédait, transférait aux banques son droit souverain et exclusif de créer son crédit financier, c'est-à-dire, l'argent de notre pays. Voilà la différence!

L'escroquerie était de taille, et lourde de conséquence pour le peuple. Moins perçue au début, avec une masse monétaire insignifiante, mais la boule de neige devenue grosse, ramasse plus. A tel point qu'aujourd'hui, tout l'impôt fédéral ne suffit plus à payer les intérêts sur la dette. Et nous nous enfonçons toujours, car tout argent nouveau, pour exprimer le progrès ne vient plus de l'État mais des banques qui le crée d'un trait de plume comme un actif pour eux.(...)

Et pourtant, il est reconnu que le progrès et les richesses d'un pays appartiennent au peuple. Alors, il serait logique et normal que les permis pour les obtenir viennent également de l'État qui les représente et

non d'organismes privés, comme c'est le cas présentement. En déviant les règles du système monétaire, les rôles sont inversés et on nous force à vivre dans l'illogisme et l'économie sombre dans l'absurde. Rien ne va plus, le progrès devient de l'endettement, les richesses font la pauvreté et l'homme est au service de l'argent.(...) Il est impensable que l'État abandonne aux banques son pouvoir vital de créer son propre crédit financier. Ce faisant, il se paralyse, se coupe lui-même les vivres. Ce qui lui coûtait rien est devenu une charge pour lui et pour le peuple. Car, il s'oblige à racheter à crédit son argent et en payer les intérêts. Il s'administre comme une entreprise privée, alors que ses obligations, ses responsabilités restent souveraines.(...)

Système injuste et intolérable que nos représentants ont le devoir de corriger, en rappelant immédiatement cette triste Loi des banques

qui nous fait racheter à crédit le progrès, de renverser la vapeur afin que le pays reprenne son droit vital, qui lui a été volé, de créer son propre crédit financier. Ce faisant, automatiquement, il se libère de l'emprise des banquiers ou des financiers. Il n'a plus besoin d'eux, il redevient souverain et se fiche de leurs menaces. Les richesses restent les mêmes, seule la plume change de main, exactement comme cela s'est passé en 1913. Quant aux dettes, ce sont des ballons gonflés d'intérêts douteux qu'il faut crever avant de crever nous-mêmes.

Seul ce changement radical pourrait régler le problème économique actuel et il ne sert à rien de s'apitoyer sur la pauvreté et déplorer la violence si l'on ne veut pas s'attaquer à la vraie cause; autrement c'est de la frime.

Gaston Bégin
Sherbrooke

POINT DE VUE

Pourquoi nos églises ferment-elles?

En tant que chrétiens, nous ne pouvons demeurer indifférents à la fermeture de la paroisse Notre-Dame-du-Rosaire. D'autant plus que si les choses en changent pas, cette fermeture sera suivie de beaucoup d'autres.

Pouvons-nous blâmer Mgr Fortier d'une telle décision? Absolument pas. Il est un bon administrateur responsable et, devant l'évidence, il prend la décision qui s'impose.

Cependant, nous nous devons de nous interroger pourquoi nous en sommes là.

Loin de moi l'idée de pointer du doigt un ou des coupables. Nous avons tous notre part de responsabilité. Une seule chose m'apparaît

importante, surtout à l'occasion du synode, c'est que nous puissions découvrir la ou les causes profondes du déclin de notre Église qui a une conséquence directe sur l'abandon des valeurs, la décadence de notre peuple, l'éclatement de la famille, l'augmentation des maladies psychiques et même physiques, la violence, le suicide, la pauvreté, la souffrance sous toutes ses formes.

Comment expliquer cette fermeture, alors que:

- a) Nous avons réclamé une église plus près des gens; nous l'avons.
- b) Neus avons voulu une église avec une grande dimension sociale; nous l'avons, le questionnaire du synode en est une preuve éloquent.
- c) Nous avons voulu une église qui ne nous parle pas du démon; nous l'avons.
- d) Nous avons voulu une église qui ne nous parle pas du péché. Elle en parle très peu.

Pourtant, la pratique est passée d'environ 95% pour se situer entre 10 et 20% au cours des 30 dernières années. A la suite de cette expérience, il est logique de penser que si notre église réussissait à s'adapter à 100% à la pensée du monde, elle cesserait d'exister.

Le Christ a dit: «Pierre, tu es pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Église et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle.» Pourquoi la laisse-t-il ainsi décliner? Il est temps de nous interroger à savoir si Dieu veut du genre

d'Église que nous avons présentement.

Nous sommes donc à faire la preuve du psame 126-1: «Si le Seigneur ne bâtit la maison, les bâtisseurs travaillent en vain. Si le Seigneur ne garde la ville, c'est en vain que veillent les gardes.»

N'est-il pas urgent de vouloir et de réclamer une Église comme Dieu la veut et de l'interroger comme il la veut? Et lui seul la fera grandir.

Voilà la prière que je formule pour l'Église que j'aime et à laquelle je désire demeurer fidèle quoiqu'il arrive.

Un pratiquant engagé,
Léandre LACHANCE
Sherbrooke

QUESTION DU JOUR

«Que pensez-vous de la décision à l'effet que Marie Malavoy puisse continuer à siéger comme députée de Sherbrooke?»



Gérard Samson, de Saint-Elie-d'Orford:
«Comment ça se fait qu'elle se soit présentée comme candidate. Elle aurait dû rester chez elle et permettre à quelqu'un d'autre, qualifié, de se présenter. Je ne lui en veux pas, mais elle savait.»



Guy Bissonnette, de Sherbrooke:
«C'est bien qu'elle ne perde pas son poste de députée. Il y en a beaucoup qui siègent encore et qui ont fait bien pire que ça. Je suis satisfait de la décision. Elle n'avait pas commis un meurtre et il ne faut pas oublier qu'elle vit au Québec depuis l'âge de trois ans.»



Roland Lauzon, de Sherbrooke:
«Je trouve ça abominable et c'est un scandale qu'on demande sa démission. Ça ne devrait pas exister, ce qu'on exige de Mme Malavoy. La punition est trop forte pour l'offense.»



Yves Ruel, de Rock Forest:
«Si je commets un vol pour me nourrir, je vais être puni. Je ne comprends pas qu'une personne aussi intelligente et aussi instruite pose un geste aussi irréfléchi.»



Yollande Cyr, de North Hatley:
«Je suis entièrement d'accord que Mme Malavoy ne perde pas son poste de députée. C'est une personne compétente qui a été élue par le peuple et qui a déjà été punie en perdant son poste de ministre.»



Pascal Doucet, de Sherbrooke:
«Elle a été honnête en disant elle-même qu'elle avait violé la loi sur les élections. Les Sherbrookoises l'ont élue parce qu'elle était honnête et compétente et elle doit garder son poste.»



Anne Dionne, de Sherbrooke:
«Ca fait 40 ans qu'elle vit au Québec et elle aurait dû savoir qu'elle était dans l'illégalité. Surtout qu'il s'agit d'une personne instruite.»



Lucie Gagnon, de Sherbrooke:
«Je suis entièrement d'accord avec la décision qui a été prise de laisser à Mme Malavoy son siège de députée. Ce n'est pas si grave que ça en fin de compte, et le fait de vivre au Québec depuis 40 ans en fait une Québécoise.»



Céline Quirion, d'Ascot:
«Je suis d'accord avec la décision de laisser à Mme Malavoy son poste de députée. Et elle a eu l'honnêteté d'avouer son erreur, de le dire. C'est une erreur de jeunesse et lorsqu'elle a voulu s'impliquer comme candidate, elle a régularisé sa situation.»



Aurèle Plourde, de Sherbrooke:
«Je n'ai pas d'objection à ce qu'elle garde son poste de députée. Elle a été élue. Il s'agit d'une erreur de parcours que je ne considère pas assez sérieuse pour lui enlever son poste.»



Lucille Couture, de Fleurimont:
«Elle a été élue par le peuple et elle a déjà perdu son poste de ministre. C'est suffisant comme punition. C'est correct qu'elle reste députée.»



René Couture, de Fleurimont:
«Ce n'est pas juste, si elle a voté sans en avoir le droit. Elle est peut-être bien bonne. Elle peut rester députée, mais si quelqu'un d'autre avait commis la même faute, il aurait été puni.»

Info-jeunes



Photo La Tribune par Guy Marchand

Le projet d'immersion de l'école secondaire de Bromptonville avec des résidents du Foyer Wales de Richmond déborde le cadre éducatif et s'avère une expérience enrichissante pour tous les participants.

Le projet emballa aînés de Richmond et jeunes de Bromptonville

Des élèves au Foyer Wales pour pratiquer leur anglais

Guy MARCHAND Richmond

Les 29 élèves de cinquième niveau de l'école secondaire de Bromptonville prennent part depuis le début de l'année scolaire à une expérience pour le moins enrichissante.

Dans le cadre de leur cours d'anglais langue seconde, ils sont appelés à visiter des résidents du Foyer Wales de Richmond afin de rendre plus vivant l'apprentissage de l'anglais tout en partageant le vécu de ces personnes âgées.

L'idée originale de ce jumelage revient à Benoît Leduc, professeur d'anglais à cette institution scolaire. «Les élèves réalisent qu'ils n'ont pas besoin d'aller en Angleterre ou dans l'Ouest du pays pour parler anglais. Il est possible pour eux de continuer personnellement cette démarche sans dépenser une fortune», dit-il.

«À Richmond, il existe non seulement une communauté importante d'anglophones, mais des aînés qui possèdent un vécu fort enrichissant et qui s'avèrent des aides précieuses pour ce projet», a-t-il expliqué.

Celui-ci a fait remarquer que dans le cadre d'une immersion antérieure, les jeunes furent jumelés à des élèves de l'école secondaire régionale de Richmond mais que l'expérience peut rapporter davantage avec des personnes âgées.

«Les jeunes éprouvent plus de gêne à échanger entre eux tandis qu'en présence d'aînés les sujets de conversation sont plus nombreux et facilitent les rapports. Jusqu'ici, tous sont emballés par l'expérience et nous sommes fort heureux de la collaboration du Foyer Wales et des aînés qui se sont portés volontaires pour le projet».

Les buts

Dans le cadre de cette immersion les jeunes qui sont jumelés par groupe de deux avec une personne âgée se rencontrent à quatre reprises durant l'année, les rencontres étant d'une durée d'une heure 30 chacune.

La première rencontre a servi à faire connaissance et à visiter les lieux, puis celle qui vient tout juste de se faire a permis aux personnes âgées d'apprécier les talents musicaux des jeunes qui ont interprété quelques chansons. Les jeunes ont ensuite poursuivi leurs échanges en montrant les choses qu'ils ont apportées avec eux.

La troisième rencontre se fera au mois de mars sous le thème des jeux et une autre aura lieu à la fin de l'année scolaire. Entre-temps leurs amis du 3e âge seront invités à visiter l'école secondaire de Bromptonville où les pensionnaires seront sur place pour les accueillir.

Toutes ces rencontres nécessitent une préparation en classe. Outre les conversations qu'ils entretiennent, les élèves de cinquième secondaire doivent aussi écrire des comptes rendus et trois lettres à leurs répondants au Foyer Wales.

Formation de liens

Le projet a d'ailleurs débordé de son cadre éducatif et a atteint une dimension humaine qui comble autant les jeunes que les personnes âgées. «Ces personnes âgées ont tellement un bagage enrichissant que les étudiants sont marqués par leurs expériences, leur ouverture d'esprit, leur accueil et leur respect. Des liens se créent et qui sait peut-être demeureront-ils en contact par la suite?» a mentionné M. Leduc.

Les participants interrogés tant chez les aînés que les jeunes de l'école secondaire de Bromptonville se sont dit emballés par cette expérience.

«C'est plaisant de voir des jeunes aussi polis et gentils qui nous rendent visite, a déclaré Mme Alice Butler. Ce fut une très bonne idée de projet et les jeunes font de gros efforts pour pratiquer leurs anglais», a-t-elle dit.

«Moi je les attends toujours avec impatience et j'aime les faire parler. Ce sont de très bons élèves et j'adore leur présence. Cette expérience est aussi bonne pour eux que pour

moi», a pour sa part déclaré Mme Myrtle Pope.

Du côté des jeunes les commentaires étaient aussi positifs. «Cette façon de procéder nous aide beaucoup et nous avons la chance d'avoir

de «bons professeurs». C'est une très bonne expérience à tous les points de vue», ont résumé Sylvain Robichaud, David Caron, Christian Manseau et Martial Leclerc.

Lutte aux toxicomanies

Jeu-questionnaire à Magog pour sensibiliser jeunes et parents

Gilles DALLAIRE Magog

L'école secondaire La Ruhe de Magog sera, pendant la soirée du 6 décembre, le théâtre d'une compétition hors de l'ordinaire.

Huit élèves participeront devant d'autres élèves et des parents à un jeu-questionnaire appelé Toxicogénie. Inspiré par le jeu-questionnaire

re Génies en herbe, Toxicogénie fait appel aux connaissances que les participants ont acquises sur les drogues, leurs effets et les toxicomanies.

«Toxicogénie vise à prévenir l'apparition ou le maintien des toxicomanies chez les jeunes, à sensibiliser le personnel scolaire, ses partenaires et le public à la nécessité de leur prévention et à faire tomber les préjugés à l'endroit des toxicomanies», explique Lyne Gagné

qui travaille à la prévention des toxicomanies dans les deux écoles secondaires de la Commission scolaire de Memphrémagog.

Deux établissements engagés dans la lutte contre les toxicomanies, le Centre local de services communautaires Alfred-DesRochers et le Centre Jean-Patrice-Chiasson, fourniront des informations sur les toxicomanies après la présentation de Toxicogénie.



Photo La Tribune par Gilles Dallaire

Jasmin Blais-Saint-Laurent, Adam Sherman, Jean-François Filteau, Yan Benoît, Raphaëlle Gobeil, Marie-Claude Brouillette, Naomie Turgeon et Ychelle Fortier participeront à Toxicogénie, un jeu-questionnaire mettant à l'épreuve leurs connaissances des toxicomanies, le 6 décembre, à l'école secondaire La Ruhe de Magog.

Achetez votre liberté pour seulement 19,95\$ par mois.



Soyez libre de joindre qui vous voulez, quand vous voulez avec le **Liberti de Bell Mobilité**.

C'est le téléphone cellulaire **portatif le moins cher sur le marché: 19,95\$/mois***.

Et le **téléphone vous appartient!** Vous obtiendrez également **30 appels gratuits à la maison****

chaque mois pendant les trois premiers mois. Décidément, ça ne coûte pas cher la liberté.

Bell Mobilité

Enfin libre

Informez-vous en composant le 1 800 43-Liberti ou passez chez l'agent le plus près de chez vous.

*Plan Liberti de 18 mois seulement. Sous réserve de l'approbation de crédit. Taxes, frais d'interurbain, frais d'abonnés itinérants et options additionnelles en sus. Appels locaux au tarif de 95c/min. Frais annuels d'accès au réseau en sus après le 31 décembre 1994. L'appareil peut différer du modèle illustré. Ne peut être jumelée à aucune autre offre. Disponible chez les agents participants. **Appels locaux seulement.

CENTRE CELLULAIRE PLUS

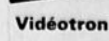
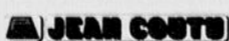
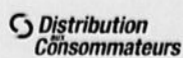
Sherbrooke
Cellulaire Flamand inc., tél.: (819) 823-9994

AGENT AUTORISÉ

Sherbrooke
Audiotec, tél.: (819) 562-9262

AGENT AUTORISÉ

Sherbrooke
Gobeil et Filles inc., tél.: (819) 563-0406



AVENTURE ÉLECTRONIQUE

Une foule d'idées cadeaux pour toute la famille!

LA FOLIE DE NOËL

NE PAYEZ RIEN AVANT SEPTEMBRE 95

**AUCUN DÉPÔT
AUCUN INTÉRÊT
MÊME SUR LES TAXES!**

Sur produits sélectionnés. Sujet à l'approbation du crédit. Détails en magasin.

MITSUBISHI

TÉLÉVISEUR 21"/20" STÉRÉO AVEC TÉLÉCOMMANDE UNIFIÉE À MULTI-FONCTIONS

- Rappel du dernier canal
- Minuterie d'arrêt
- 400 lignes de définition
- Réduction de bruit DBX
- Entrée audio/vidéo
- Sorties audio variable

RABAIS DE 80\$
Reg.: 479.00

399⁰⁰

MITSUBISHI

28"/26" STÉRÉO

- Stéréo à haut-parleurs avant
- Télécommande multi-marques
- Décodeur de sous-titre intégré

RABAIS DE 100\$
Reg.: 699.00

599⁰⁰

HITACHI

28"/26" STÉRÉO AMBIPHONIQUE à HAUTE DÉFINITION

- Définition de 600 ligne
- Reducteur de bruit "DBX"
- Entrées audio/vidéo
- Sortie audio variable
- FABRIQUÉ AU CANADA

RABAIS DE 50\$
Reg.: 749.00

699⁰⁰

SONY

TRINITRON 29"/27" STÉRÉO RÉCEPTEUR MONITEUR

- Trinitron ultra-noir
- Entrée A/V
- Programmation automatique
- Guide des canaux pour le pré-réglage d'une grille de 12 canaux préférés
- Menu à l'écran

RABAIS DE 50\$
Reg.: 849.00

799⁰⁰

GoldStar

MAGNÉSCOPE VHS 4 TÊTES HI-FI STÉRÉO

UN 4 TÊTES HI-FI STÉRÉO AU PRIX D'UN 2 TÊTES MONO

329⁰⁰

- Programmation à l'écran
- Touche "StarTouch" faciles à utiliser
- Télécommande multi-marques

SANYO

MAGNÉSCOPE VHS HI-FI STÉRÉO, 4 TÊTES DOUBLE AZIMUT

379⁰⁰

- Télécommande superuniverselle pour les fonctions du VHS/Télécouleur/Câble
- Syntonisateur câblecompatible 181 canaux • Menu à affichage trilingue à l'écran
- Recherche d'indice • Effets spéciaux par 4 têtes double azimut

JVC

MAGNÉSCOPE STÉRÉO HI-FI 4 TÊTES

399⁰⁰

- Entrées AV en façade plaquées or • Télécommande Multimarque
- Menu à l'écran bilingue

Canon

CAMÉSCOPE 8MM Zoom 12x - 8 vitesses

avec Lampe vidéo intégrée

ÉTUI SOUPLE GRATUIT

999⁰⁰

- Lampe vidéo intégrée
- Lentille grand-angle intégrée
- Titreur intégré

JVC

CAMÉSCOPE VHS-C avec TÉLÉCOMMANDE MULTI-MARQUES & VISEUR COULEUR

5 CASSETTES VHS-C GRATUIT DÉTAILS EN MAGASIN

999⁰⁰

- Zoom 12x
- Illumination 2 Lux
- Générateur de titres

SONY

CAMÉSCOPE 8mm "Handycam" Écran couleur ACL de 3" intégré et haut-parleur

ÉCRAN COULEUR

1299⁰⁰

- Viseur électronique • Objectif zoom à rapport 12:1
- Apparition/disparition graduelles noir/mosaique
- Éclairement minimum de 2 lux • Mise au point intégral
- Tête Flying EraseMC

aiwa

MINI CHAÎNE HI-FI NUMÉRIQUE NSX

- Lecteur laser • AM/FM stéréo
- Puissance de sortie de 16W/canal
- Égaliseur graphique pré-réglé sur 3 positions
- Mixage micro avec volume

399⁰⁰

JVC

MICRO-SYSTÈME STÉRÉO avec LECTEUR LASER & TÉLÉCOMMANDE

- Syntonisateur numérique
- Présélection 30 mémoires
- Dolby B & auto-inversion
- Système "HYPER-BASS"

449⁰⁰

SONY

MINI SYSTÈME avec LECTEUR LASER & TÉLÉCOMMANDE

- Programme 16 plages
- Son ambiophonique
- Égalisateur graphique 5 bandes
- Double cassette avec inversion automatique
- Télécommande

799⁰⁰

aiwa

BALADEUR "SUPER BASS"

- AM/FM stéréo • Casette
- Arrêt automatique

59⁹⁹

SANYO

PORTATIF TURBO CD avec DOUBLE CASSETTE

199⁰⁰

- Programmation CD 16 pages
- Enregistrement direct CD/Cassette

LECTEUR LASER PORTATIF DE MARQUE RENOMMÉE

- Programme 21 plages
- Système "Super Bass"
- Écouteurs
- Adaptateur AC & stéréo

99⁹⁹

SANYO

SANS FIL avec SUPER-COMPANDER II

- Système d'intercom
- Mémoire 10 numéros

99⁹⁹

Accès 10 canaux

SONY

RADIO CASSETTE WALKMAN SPORTS

- AM/FM stéréo • Lecteur cassette
- Résistant à l'eau • Format compact
- Casque stéréo

79⁹⁹

SONY

RADIO CASSETTE avec LECTEUR LASER

179⁰⁰

- Laser de haute qualité à 1 bit
- Détecteur de fréquences musicales
- Double synchronisé laser/cassette

SONY

LECTEUR LASER PORTATIF

- Mega Bass
- Longue durée des piles-8 heures
- Design mince et compact

159⁰⁰

SANYO

LECTEUR LASER PERSONNEL

- Programmation 16 plages
- Casque d'écoute haute performance
- Accessoires pour auto inclus

199⁰⁰

Nintendo

JEU VIDÉO SUPER NINTENDO

Incluant commande jeu Super Mario World et jeu Mario All Star

***127⁹⁹**

JEUX LION KING **89⁹⁹**

JEUX NHL 95 **74⁹⁹**

YAMAHA MINI CLAVIER ÉLECTRONIQUE

Clavier 32 touches

69⁹⁹

- 3 sélections musical
- 25 Rythmes
- 15 Son démonstrateurs

CASIO CLAVIER ÉLECTRONIQUE MOYEN

Clavier 49 touches

99⁹⁹

- Plus de 8 notes polyphonique
- 100 Rythmes • Son démonstrateurs
- Banque de 100 sons

YAMAHA CLAVIER ÉLECTRONIQUE

Clavier 61 touches

299⁰⁰

- Stéréo avec 2 haut-parleurs
- 50 Rythmes • Effets spéciaux
- 20 Son démonstrateurs

*Durant 30 jours suivant l'achat aux mêmes conditions, chez un marchand autorisé dans la même région. Les photos peuvent différer des modèles en vente. Certains articles sont des démonstrateurs ou fin de ligne et ne sont pas disponibles dans tous nos magasins.

LA MEILLEURE PRIX

SUPERMAGASIN

à côté du **CARREFOUR DE L'ESTRIE**

3280 **Tél: 346-6633**

BOUTIQUES

DEUX BOUTIQUES AU **CARREFOUR DE L'ESTRIE**

3250, boul. Portland

Tél: 820-1476
Tél: 820-1732